



Edito

L'environnement demeure l'une des principales préoccupations des élus.

Le conseil municipal a lancé depuis plusieurs mois le diagnostic du traitement des eaux usées et de l'eau potable, le bilan des actions en matière de produits phytosanitaires (fin de l'utilisation des pesticides) et la mise en œuvre d'un Plan local d'urbanisme (PLU)....

Autant de dossiers dont le point commun est de mettre en place des actions destinées à sauvegarder notre cadre de vie.

L'eau est évidemment au centre de ces préoccupations, chacun devant prendre conscience que la préservation de

cette ressource vitale est l'affaire de tous. Si les particuliers sont invités à demeurer attentifs à leur consommation, il en va de même pour la collectivité qui a lancé une opération «vérité» sur le réseau public en détectant les fuites, en installant des compteurs de sectorisation et des vannes de sectionnement.

Cela conduit le Conseil Municipal à lancer des projets complémentaires. Ce sera le cas pour la restructuration des réseaux de la rue Jean-Jaurès et de sa voirie.

Vous trouverez également dans ce bulletin des informations sur les délibérations de l'assemblée communale et sur la vie associative.

Jean-Pierre NEXON
Maire de Sauviat-sur-Vige

■ Budget principal



SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : financement des dépenses à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courantes (indemnités, subventions...), remboursement des intérêts de l'emprunt, dotation aux amortissements.

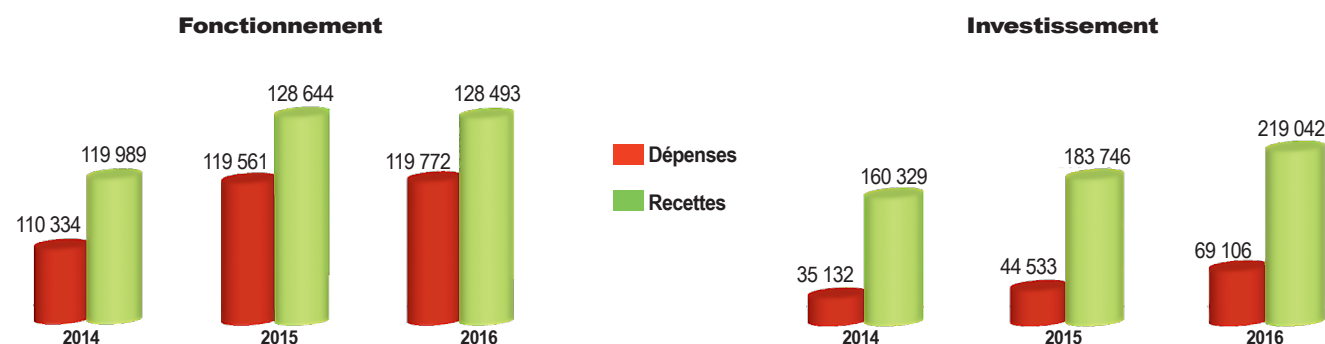
Recettes : ressources propres (services communaux, locations), impôts et taxes, dotations et subventions, remboursement des assurances.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : financement des travaux d'équipement (remboursement du capital de l'emprunt).

Recettes : subventions des travaux d'équipement, emprunt, dotations et réserves, amortissements

■ Service des Eaux



SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : financement des dépenses à caractère général (énergies, analyses, télécommunications, entretien des bâtiments et du matériel communal, contrat de prestation de service entreprise « Miane et Vinatier »), charges de personnel, autres charges de gestion courantes (pertes sur créances irrécouvrables), remboursement des intérêts de l'emprunt.

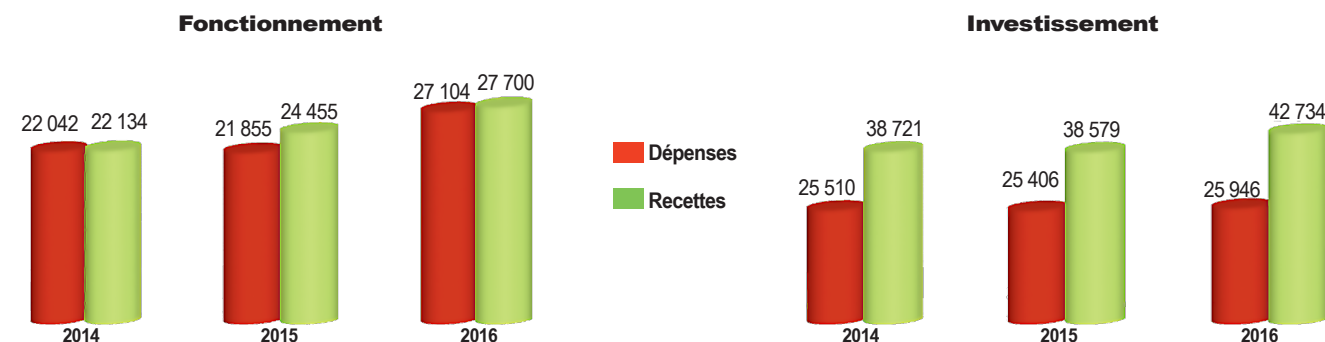
Recettes : ressources propres (redevances eau), remboursement des assurances, amortissement de subventions.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : financement des travaux d'équipement (travaux préventifs et grosses réparations sur le réseau AEP), remboursement du capital de l'emprunt, amortissement de subventions.

Recettes : amortissements.

■ Assainissement



SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : financement des dépenses à caractère général (énergies, entretien des bâtiments et du matériel communal), charges de personnel, dotations aux amortissements.

Recettes : ressources propres (redevances assainissement), amortissement de subventions.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : financement des travaux d'équipement (travaux préventifs et grosses réparations sur le réseau AEP), amortissement de subventions.

Recettes : subventions des travaux d'équipements, amortissements.

■ Séance du 23 mars 2016

• Comptes administratifs :

Sous la présidence de M^{me} LAFOREST Claudine, 1^{re} adjointe, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2015 qui font apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	932 055 €	1 138 348 €	357 881 €	232 049 €
SERVICE DES EAUX	119 561 €	128 644 €	44 533 €	183 746 €
ASSAINISSEMENT	21 855 €	24 455 €	25 406 €	38 579 €
LOTISSEMENT	60 471 €	38 957 €	156 495 €	39 508 €

• Budget primitif 2016 :

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	1 109 031 €	1 109 031 €	381 380 €	381 380 €
SERVICE DES EAUX	126 358 €	126 359 €	199 042 €	199 042 €
ASSAINISSEMENT	27 820 €	27 820 €	45 164 €	45 164 €
LOTISSEMENT	138 500 €	138 500 €	116 986 €	116 986 €

• Taux d'imposition applicables en 2016 à chacune des 3 taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales pour 2016, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé «ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION» soit :

- 16,20% pour la taxe d'habitation
- 16,72 % pour la taxe foncière (bâti)
- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti)

• Modification du système de chauffage dans la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser les travaux du système de chauffage de la salle des fêtes en faisant installer des convecteurs électriques performants par l'entreprise Péjout pour un coût estimé à 13808,50 € HT. Le conseil a sollicité une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux. Le Conseil Municipal décide de faire changer également le système de programmation. Les crédits restants à la charge de la commune seront inscrits au BP 2016.

• Demande de DGD pour financer le PLU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne une subvention au taux maximal pour l'élaboration du PLU dans le cadre de la DGD.

• Subventions communales 2016 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions communales aux associations communales, cantonales et nationales pour la somme de 14820 €.

• Participation aux voyages scolaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement du voyage scolaire organisé en 2016 par le Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf à destination de l'Angleterre à hauteur de 20 € par élève.

• Cessions de biens immobiliers communaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences

nécessaires pour aboutir à la vente des biens mobiliers sis au 72 et 74 rue Emile Dourdet sur les parcelles cadastrées section C n° 482 et 1309 étant donné que les dépenses pour maintenir ces immeubles en bon état sont très élevées.

• Modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal approuve le changement des statuts de la Communauté de Communes de Noblat en ajoutant la compétence "Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne, à la place des communes».

■ Séance 28 juin 2016

• Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service Eau :

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Eau.

• Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service Assainissement :

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Assainissement.

• Tarif du service Distribution d'eau potable 2016/2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que pour 2016 -2017 (période débutant à partir du relevé de compteur d'eau de septembre 2016 et allant jusqu'au relevé de compteur d'eau de septembre 2017), les tarifs de l'eau potable seront fixés comme suit :

- Abonnement : 75,00 €
- Prix du mètre cube d'eau consommé : de 0 à 500 m³ : 1,43 € • de 501 à 1000 m³ : 1,37 € • à partir de 1001 m³ : 1,30 €

Le changement de compteurs de la commune détériorés par une cause accidentelle (bris, gel) sera effectué au prix facturé par l'entrepreneur. Pour les logements H.L.M., l'eau sera facturée directement à l'Office Départemental H.L.M. de la Haute-Vienne.

Pour la résidence des personnes âgées, l'eau sera facturée au Foyer Logement Raymond COUDERT de Sauviat-sur-Vige.

Comme précédemment, les redevances d'eau seront facturées directement à chaque propriétaire. Ceux-ci auront la charge de récupérer les sommes dues par le locataire.

Toutes les redevances non réglées dans un délai réglementaire feront l'objet d'une fermeture de vanne à la requête de Monsieur le Percepteur.

En cas de changement de propriétaire en cours d'année :

- il sera facturé à l'ancien propriétaire la totalité du prix d'un abonnement ainsi que les mètres cube d'eau qu'il a consommés ;
 - il sera facturé au nouveau propriétaire la totalité du prix d'un abonnement ainsi que les mètres cube d'eau qu'il a consommés.
- Sur une même année, le propriétaire qui vendra et achètera un bien sur la commune sera redevable d'un seul abonnement et de l'addition des consommations des 2 compteurs.

• Tarif du service Assainissement collectif 2016/2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que pour 2016-2017 (période débutant à partir du relevé de compteur d'eau de septembre 2016 et allant jusqu'au relevé de compteur d'eau de septembre 2017), le tarif de la redevance d'assainissement sera de 1.16 € le mètre cube.

• Tarif du service Garderie périscolaire 2016/2017 :

Monsieur le Maire et M^{me} BEN TOUMIA, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, informent le Conseil Municipal qu'une étude a été menée pour mettre en place une tarification journalière du

service. Au vu de la fréquentation du service, l'étude a révélé que la mise en place de ce dispositif générerait une perte de recettes pour la Commune sans apporter de réel bénéfice aux usagers. Il est donc proposé de maintenir le système de facturation forfaitaire mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que pour l'année scolaire 2016-2017 les tarifs de la garderie périscolaire seront fixés comme suit :

37 € par mois et par enfant, pour les familles comportant au moins 2 enfants utilisant la garderie périscolaire, une remise de 50% sera accordée sur le tarif du 2ème enfant et des suivants (soit 18.50 € par mois et par enfant).

• Participation aux séjours de vacances organisés par la FOL en 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une participation aux frais de séjour de 10 € par jour et par enfant pour tous les enfants de la Commune.

• Participation aux voyages scolaires 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement: des voyages scolaires organisés en 2016 par le Lycée-collège Bernard Palissy de Saint Léonard de Noblat à destination des Deux-Alpes, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Bretagne et de la Loire et du voyage scolaire organisé en 2016 par le Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf à destination de la Dordogne à hauteur de 20 € par élève.

• Location du logement communal F4 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2016, le loyer mensuel du logement type F4 situé au 21 rue Pierre -Louis Cacaly à la somme de 300 € (trois cent euros) à laquelle s'ajoute le règlement d'un mois de caution.

■ Séance 27 Septembre 2016

• Réseau AEP-Pose de compteurs de sectorisation :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire poser des compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable de la commune afin de mieux connaître le rendement du réseau et de faciliter la recherche de fuites éventuelles.

Le Conseil Municipal approuve l'estimation établie par la société Miane et Vinatier qui s'élève à 24 990 € HT. Le Conseil Municipal adopte le financement de 80 % au titre d'une aide financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

• Programme de grosses réparations sur voirie communale 2017 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire réaliser des réparations sur les voies communales de Montpeyrat, la VC 16 à Cloveix et la VC 20 à Epagne pour un montant HT de 34112 € par l'ATEC 87. Le Conseil Municipal sollicite une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental.

• Isolation du restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal approuve l'estimation de l'entreprise AVS qui s'élève à 15071,06 € HT pour les travaux d'isolation thermique et phonique du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal sollicite une subvention à hauteur de 20% du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental.

• Aménagement de sécurité rue Emile Dourdét :

Le Conseil Municipal décide de faire matérialiser le passage piéton au niveau de la Place de la République et des bandes de « cédez le passage » par l'entreprise AXIMUM pour un montant de 5515,58 €. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil

Départemental à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

• Tarifs des repas 2017 au Foyer Logement -Résidence Raymond Coudert :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré d'augmenter le prix des repas au prix de 5,70 € pour le déjeuner et le potage du soir à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Révision du loyer au Foyer Logement-Résidence Raymond Coudert :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré de fixer le loyer du Foyer Logement Raymond Coudert à 6921,27 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Location du F3 sis 74 rue Emile Dourdét :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en voir délibéré de fixer le loyer du logement 74 rue Emile Dourdét à 350 € auquel s'ajoute la somme de 90 € au titre de la provision pour charges (chauffage et eau chaude).

• Modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Noblat.

■ Séance 5 Décembre 2016

• Isolation du restaurant scolaire /demande de DETR :

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux d'isolation phonique et thermique dans le restaurant scolaire par l'entreprise AVS pour un montant de 15071,06 € HT et sollicite une subvention au titre de la DETR 2017.

• Contrat de prestations de service Miane et Vinatier 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prestations de services avec la société Miane et Vinatier.

• Subvention exceptionnelle Sauviat Loisirs et Culture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Sauviat Loisirs et Culture d'un montant de 600 €.

• Tarif des repas du restaurant scolaire pour l'année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les prix des repas au restaurant scolaire seront fixés comme suit :

- 2,50 € le repas pour les enfants

- 5,10 € le repas pour les enseignants

• Tarif location des tentes de réception :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instaurer un tarif de location pour les tentes de réception de dimension 6 x 3 m de 40 € par jour et pour les tentes de dimension 8 x 5 m de 60 € par jour avec une caution de 200 € qui sera encaissée en cas de dégâts occasionnés sur la tente.

• Communauté de Communes de Noblat- approbation du rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées.

• Création d'emplois d'agents recenseurs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de la création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires pour la période allant du 4 janvier au 18 février 2017.

• Modification du jour de foire mensuelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le jour de foire mensuelle au 2^e mardi de chaque mois.

■ Eau et assainissement

Soucieux de répondre aux exigences de qualité en matière d'eau et d'assainissement sur la commune, le conseil municipal a fait procéder à des diagnostics sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, dans un premier temps, des compteurs de sectorisation et des vannes de sectionnement ont été mis en place sur le réseau d'eau potable par l'entreprise Miane et Vinatier. Ceci nous a permis de remédier à des fuites d'eau sur le réseau. Ces équipements nous aideront à trouver plus rapidement les fuites à l'avenir et éviteront une déperdition d'eau.

Un schéma directeur sera établi et des préconisations nous seront faites par le cabinet VRD'EAU chargé des études sur les réseaux.

Ceci nous permettra d'entamer des travaux dans un avenir proche sur des secteurs identifiés.



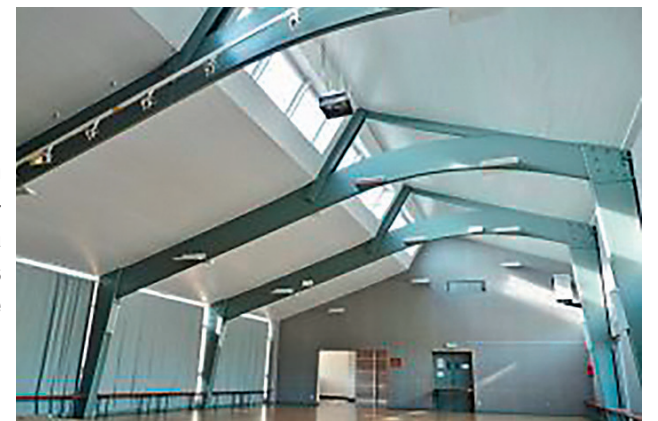
■ Construction de sanitaires publics

Des toilettes publiques ont été construites sur l'esplanade de la Vige à proximité de la borne camping-cars très fréquentée par les touristes et les routiers dans un but sanitaire et de confort.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SAGELEC pour un montant HT de 19 500 € subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil Départemental et de 25 % par l'Etat.

■ Modification du système de chauffage de la salle des fêtes

La salle des fêtes a été équipée de convecteurs électriques performants et d'un nouveau système de programmation. En effet l'ancien système de chauffage apportait des désagréments sonores pendant l'utilisation de la salle. Cela permettra également des économies d'énergie pour la commune. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pejout pour un montant de 13 808 € HT subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental.



■ Extension du réseau et éclairage public

Des travaux d'extension de l'éclairage public ont été effectués dans le village de Saint Christophe pour un montant de 6614 € HT subventionnés à hauteur de 40 % par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental.

■ Sécurisation des réseaux électriques

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont été réalisés dans les villages d'Epagne et Patagiraud pour un montant de 18 986 € HT. Ces travaux sont pris en charge dans leur quasi totalité par le SEHV.

■ Création d'un Plan Local d'Urbanisme

La création du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune décidée lors du Conseil Municipal du 14 février 2015 se poursuit. Le but de ce document est de planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune.



■ Rénovation du presbytère

La commune a décidé de redonner une seconde vie au presbytère. Des travaux de peinture, de chauffage, de remise aux normes électriques et de revêtement de sol ont été faits. Cette rénovation a pour but de fournir aux associations de la commune un espace d'activité. A ce jour trois associations y ont pris leurs marques. Les membres de l'association de l'atelier de la lumière, les membres d'Histoire de Fleurs ainsi que l'association des commerçants s'y réunissent.

La commune à l'heure de l'Eco-citoyenneté

■ J'économise l'eau et je réduis ma facture

Parce qu'elle est précieuse, on ne le dira jamais assez : économiser l'eau est une priorité pour moins dépenser, moins polluer, et pour gérer sur le long terme cette ressource vitale. Chacun doit se sentir concerné et être attentif à sa consommation d'eau.



JE NE LAISSE PAS L'EAU COULER :

- Quand je me brosse les dents, me lave les mains et fais la vaisselle.

JE REMPLIS MON LAVE-LINGE OU MON LAVE-VAISSELLE AU MAXIMUM ET J'UTILISE LA TOUCHE ECO :

- Un lave linge = 40 à 70 litres d'eau.
- Une machine consomme 90 litres (classe D) à 50 litres (classe A) par cycle.
- Un lave vaisselle = 15 litres d'eau c'est 2 à 3 fois moins que la vaisselle à la main.
- Un réservoir WC = 6 à 9 litres d'eau.

JE PENSE A PRESERVER LA NATURE EN UTILISANT DES PRODUITS VERTS POUR LES LESSIVES ET NETTOYAGES

JE PREFERE LA DOUCHE AU BAIN :

- Un bain consomme entre 150 et 200 litres d'eau.
- Une douche de 4 à 5 mn seulement 60 à 80 litres.

Si je remplace mon bain quotidien par une douche de 10 mn, j'économise 20 m² d'eau en un an.

- Je stoppe l'eau lorsque je me savonne.
- Un robinet mousseur ou une pomme de douche éco = 30 à 50% d'économie.

JE REPERE ET JE SIGNALE LES FUITES :

- Avant compteur : avertir la mairie
- Après compteur : elles peuvent augmenter considérablement ma facture ; je suis responsable et fais réparer la fuite.
- Pour détecter d'éventuelles fuites, je surveille mes installations : je relève le compteur d'eau et au bout de quelques heures sans utilisation de l'eau je compare la valeur avec celle qui apparaît.
- **Petite fuite = grande facture** : une chasse d'eau qui fuit = 40l/h soit 350 m² par an.
- Un robinet qui goutte= 4l/h soit 35 m³ par an

JE RECYCLE L'EAU :

- Je réutilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes.
- Je récupère l'eau de pluie pour arroser : elle n'est ni calcaire, ni chlorée, ni trop froide, une qualité appréciée des plantes du jardin. Elle a de plus l'immense avantage d'être gratuite.



■ La commune et le O Phyto qu'est-ce que c'est ?



Le passage au zéro pesticide chimique est possible. Un défi certes, mais avant tout l'opportunité de proposer une nouvelle conception de la nature dans nos villes, celle d'une matrice verte, riche de biodiversité et bénéfique pour tous. Cette démarche se traduit au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différenciée, en passant par le développement de solutions alternatives (paillage, compostage,...).

En tant que particuliers vous pouvez également participer à la préservation de l'environnement en n'utilisant plus de pesticides et en préférant des produits naturels ou des techniques de culture saines.



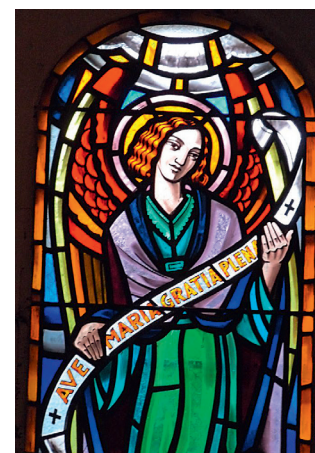
Au Fil de la Vige...

Activités et manifestations 2016-2017

■ Les 50 ans de l'Ensemble Chorégraphique Dansant



Le 50^e anniversaire de l'Ensemble Chorégraphique a donné lieu au mois de juin 2016 dernier à trois jours de festivités : le repas des retrouvailles où les anciens membres de l'association, exécutants et dirigeants, ont pu évoquer des souvenirs après une remise de médailles d'honneur du bénévolat aux membres ayant plus de 20 ans et de 40 ans de présence au sein de cette grande famille. Les autres temps forts furent la soirée de gala clôturée par la présentation du gâteau d'anniversaire et vint ensuite la surprise du 50^e anniversaire. Les anciennes danseuses ont ainsi su montrer que leur talent n'était pas altéré par les années passées loin du groupe. Le gala sous chapiteau dans le cadre de la Foire aux Vins a été très apprécié par les spectateurs enthousiastes, pour lesquels l'équipe de Delphine NEXON avait peaufiné le moindre détail.



■ Journées du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine dans notre commune commencent à avoir un succès grandissant car elles accueillent de plus en plus de visiteurs chaque année grâce aux talents de conteurs et d'érudition des guides conférenciers. Le samedi 27 septembre 2016, Julie Grèze guide-conférencière du Pays d'Art et d'Histoire de Monts et Barrages a invité ses hôtes à une promenade autour du clocher de notre église inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1986 et qui symbolise à elle seule toute l'histoire de notre commune. Elle en a dévoilé ses particularités architecturales et ses vitraux notamment une réalisation de 1940 du maître verrier Francis Chigot. (photo ci-dessus).

Madame Martine Tandeau de Marsac, historienne et présidente de Connaissance et Sauvegarde de Saint Léonard, a présenté une conférence sur l'art sacré et la liturgie des objets de culte mis en scène par Monique Marcheix. En parallèle à ces deux interventions, Michel Ciolina a réuni une importante sélection de documents sur la commune issue du fond photographique de René Nanaix. Ces journées du patrimoine permettent chaque année de remettre en lumière l'histoire de notre patrimoine communal.

■ Exposition « illustration littéraire »

L'Atelier de la Lumière dirigé par Monsieur Bernard Bigey a une nouvelle fois donné des couleurs à la salle du conseil municipal de



la commune. Cette association artistique prolifique a offert du 22 novembre au 6 décembre une exposition aux habitants de Sauviat sur Vige, ayant pour thème la littérature et la musique. A travers ces toiles, nous avons pu redécouvrir des œuvres littéraires et musicales d'auteurs et compositeurs de notre patrimoine artistique. Illustration fidèle ou lecture subjective, l'exposition a réussi à traduire en images les mots célèbres de nos illustres écrivains.

■ Marché de Noël

L'association des commerçants de la commune a renouvelé l'organisation du marché de Noël sur la place de l'église. Les stands de commerçants et d'artisans ont donné une touche d'avant goût des fêtes de fin d'année. Les enfants de l'école ont offert des chants traditionnels aux participants de ce marché, de plus en plus nombreux.



■ Un repas multi-générationnel janvier 2017



Pour la 3^e année, le traditionnel repas des aînés préparé par le personnel de la cantine a régalé 160 convives enthousiastes. Les membres du CCAS, les membres du Conseil Municipal ainsi que les employés des deux structures se sont joints aux aînés de la commune pour partager avec eux ce moment convivial. Le repas a été animé par l'Ensemble Chorégraphique Dansant et un orchestre.

■ Foire aux plantes :

Lundi 8 mai, L'association Histoire de Fleurs a organisé une foire aux plantes. A cette occasion, la place de l'église s'est remplie d'odeurs et de couleurs. Divers marchands de plantes étaient présents ainsi qu'un vanier et un marchand de miel. On pouvait également admirer les épouvantails participant au concours. L'association proposera une fête autour de la pomme et de la châtaigne le 28 et 29 octobre prochain.



Au Fil de la Vige...

■ Remise des prix du concours de maisons fleuries

Le 12 mars 2017, Jean-Pierre Nexon, les conseillers municipaux, les responsables du fleurissement de la commune ainsi que les membres du jury ont convié les 46 participants au concours fleuri 2016 à venir recevoir leur prix.

Christelle Aupetit-Berthelemot, conseillère départementale a remis à cette occasion les diplômes départementaux. La commune a offert à chaque participant un rosier en pot.

Résultats du classement communal :

- Maison avec jardin visible de la rue : Sylvie Margot
- Décor floral installé sur la voie publique : Lucienne Peix
- Balcon ou terrasse : Chantal Negremont
- Fenêtres ou murs : Sylvie Tourade



- Immeubles collectifs : Résidence Raymond Coudert
- Hotel-restaurant café commerce : Patricia Chassoux
- Parcs fleuris : Isabelle Caillaud

■ Le Foyer logement Résidence Raymond Coudert devient une « Résidence Autonomie »



Depuis janvier 2017, selon le décret du 26 mai 2016, la résidence Raymond Coudert est soumise au « Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens », le CPOM. Elle devient « Résidence Autonomie ».

Ce projet a pour but de lutter contre l'isolement social et le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ces résidences sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont pas envie de vivre chez elles. Vivre dans une Résidence Autonomie permet de continuer à vivre de manière indépendante tout en bénéficiant d'un environnement plus sécurisé, d'utiliser des services collectifs (restauration, ménage, animations tout en bénéficiant d'un loyer modéré).

Les résidents doivent avoir plus de 60 ans et un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6.

Ils doivent être autonomes. La résidence n'est pas un établissement médicalisé et ne peut donc pas recevoir

de personne à besoins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne. L'entretien intérieur des studios, les toilettes, habillage devront être effectués par du personnel extérieur.

La résidence a pour obligation d'assurer des actions d'animation et de prévention (événements festifs, activités physiques et sportives/équilibre/prévention des chutes, des actions en matière de prévention de santé et d'hygiène...).

Pour la résidence de Sauviat sur Vige, Martine Bertus continuera d'assurer les transports des personnes de la résidence vers des services (mèdecin, dentiste,...) et pour des achats dans et hors commune.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le **secrétariat de la résidence au 05 55 75 31 22**

Etat Civil 2016

Naissances

MILON Sarah-Rose	08/05/2016
LEBRET Maëlan	05/08/2016
COCHAIN Lena	08/09/2016
CLAMADIEU Camille	14/10/2016
BOUKAMEL Nacera	03/11/2016
JULIEN LIENNARD Ombeline.....	22/11/2016
SALLES Gabin	03/12/2016

Mariages

DAGOREAU Jérôme-BERNARD Marie-Laure	21/05/2016
MILLARD Gordon-SMITH Sandra.....	25/05/2016
NITIGA Philippe- TERRADE Catherine.....	18/06/2016
BOUTEILLE Jean-Marie- POTHIER Pascale.....	18/06/2016
KEROUANTON Jean-Baptiste- CHARTIER Mylène	15/07/2016

NEXON Lionel – BRISSET Delphine	16/07/2016
MOULIN Bertrand- DUMAS Sylvia.....	20/07/2016

Décès

ROTY Renée.....	31/01/2016
MARCELLAUD Marie-Thérèse.....	14/02/2016
BOURDELAS Angèle	01/03/2016
THETY René.....	24/04/2016
CLAMONS Camille.....	12/05/2016
LEBLOND Fernand	26/05/2016
PERIGAUD Fernand	12/06/2016
BARLET René	23/07/2016
MARCELAUD Albert.....	09/09/2016
CHAMPEAU Yvonne	09/11/2016
PERRIER Lucie	18/11/2016
LEYLAVERGNE André.....	20/12/2016
MARQUET Jean	16/12/2016